



La Gazette de Branches

Toute l'actualité de votre commune se trouve ici



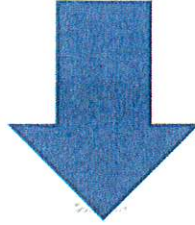
Mairie

2 route de Guerchy

89113 Branches

N°5 – Avril/Mai 2021

BILAN FINANCIER DE LA COMMUNE



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il présente les opérations de l'année passée.

Pour la section de fonctionnement :

Total des dépenses :	252 489.58 €	(251 694.71 € en 2019)
Total des recettes :	392 715.44 €	(394 768.43 € en 2019)
→ recettes de l'année et excédent 2019		

Rappel : aux recettes totales s'ajoute l'excédent du budget assainissement (la compétence a été transférée à la Communauté de l'Auxerrois le 1^{er} janvier 2020) soit + 225 946.23 €

Décompte définitif :

Dépenses :	252 489.58 €
Recettes :	618 661.67 €

Soit un excédent de fonctionnement de 366 172.09 €

Pour la section d'investissement :

Total des dépenses :	119 331.69 €	(97 003.05 € en 2019)
→ dépenses de l'année + restes à réaliser 500 €		
Total des recettes :	187 001.93 €	(282 240.80 € en 2019)
→ recettes de l'année et excédent 2019		

Rappel : aux recettes totales s'ajoute l'excédent du budget assainissement (la compétence a été transférée à la Communauté de l'Auxerrois le 1^{er} janvier 2020) soit + 32 133.18 €

Décompte définitif :

Dépenses :	119 331.69 €
Recettes :	2 19 135.11 €

Soit un excédent de fonctionnement de 99 803.42 €

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement n'ont pas évolué entre 2019 et 2020.

Pour les dépenses d'investissement, 85 000 € ont servi à rembourser un prêt bancaire contracté lors des travaux de la place de l'église.

Pour les recettes d'investissement, elles sont presque intégralement constituées de l'excédent de l'année précédente.

BUDGET PRIMITIF 2021

Pour la section de fonctionnement

Dépenses : aucun changement important n'est prévu. L'effort est porté sur l'aménagement des trottoirs.

Recettes : **PAS D'AUGMENTATION DE LA FISCALITE** et donc par conséquent, aucun changement significatif n'est attendu.

La section d'équilibre à hauteur de 585 172.09 €

Pour la section d'investissement

Les dépenses prévues au budget sont :

- Frais d'étude pour la restauration de l'église,
- Remise aux normes de l'école,
- Remise aux normes des logements communaux,
- Sécurisation routière.

Ces dépenses seront financées par les subventions et un virement de la section de fonctionnement.

La section d'équilibre à hauteur de 249 675.51 €

FISCALITE : vote des taux des taxes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter la fiscalité pour l'année 2021.

Vous remarquerez cependant que les taux ont changé pour les raisons suivantes.

Extrait de la Direction des Finances Publiques de l'Yonne : « La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales entraîne un « rebasage » du taux de foncier bâti en 2021. Les communes bénéficient en effet de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui se traduit par la redescente du taux départemental de foncier bâti (21.84 %) sur le taux communal.

Les taux votés sont donc les suivants :

Taxe foncière sur le bâti	37.97 % (16.13 % taux communal 2020 + 21.84 % taux départemental intégré en 2021)
Taxe foncière sur le non bâti	46.72 %

Cérémonie du 8 mai

Compte-tenu de la situation sanitaire, cette année encore, la cérémonie du 8 mai n'a pu avoir lieu qu'en présence de quelques élus, sans public.



Inventaire hérissons

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a sollicité la commune pour réaliser un inventaire des hérissons.

Des tunnels à empreinte de hérissons ont été installés dans le village, en zone urbaine et en zone rurale.

L'étude a commencé et se terminera fin juillet.

Fleurissement

L'embellissement de notre village passe par un fleurissement nouveau et par la multiplication de petits espaces verts aménagés.

Vous trouverez, autour du jet d'eau de la place, des Cannas, des Alstraemeria, des Ipomées, des Bidens et des Pennisetum.

A l'angle de la rue du Lavoir et de la rue Nianon, une jachère fleurie a été semée.

D'autres emplacements paysagers sont prévus. A suivre...



Table d'orientation

La table d'orientation est commune aux villages de Branches, d'Appoigny et de Chichery. Elle se situe sur les hauteurs de la route départementale direction Chichery.

La commune de Branches effectue depuis plusieurs années l'entretien du site et de ses abords. Un aménagement paysager a été réalisé cette année avec des petits arbustes.

Une convention pour la répartition de l'entretien de cette table d'orientation est en cours, à l'initiative de Branches.

Centre de Première Intervention

Tous les mois les pompiers de Valravillon se réunissent pour travailler sur le maintien des acquis afin de rester performants sur le terrain opérationnel, d'appréhender les nouveaux outils de travail et les nouvelles techniques éventuelles mais également de parfaire leurs connaissances du secteur opérationnel.

C'est dans ce cadre que nous avons été reçus par Mmes LAFORGE et GUILLOTON début mai pour une visite des bâtiments de l'école municipale. Nous avons pu ainsi localiser les organes de sécurité de ce bâtiment et les éventuels cheminements utiles pour nos personnels en cas d'intervention dans cette structure. Cela nous a également permis d'échanger avec les élus sur les points sensibles éventuels de la commune de Branches et sur les axes d'amélioration qui peuvent être mis en place pour faciliter le travail des équipes de secours en cas de sinistre sur des bâtiments publics.

Chacun, élus comme pompiers, a apprécié ce moment d'échange et de partage ainsi que l'enrichissement mutuel qui en est ressorti. De plus cela a permis que tout le monde puisse enfin se rencontrer et faire connaissance car la situation sanitaire ne nous en avez pas donné l'occasion avant. Le contexte fait que cette rencontre est restée restreinte mais nous ne perdons pas de vue l'objectif de rencontrer, quand cela sera possible, l'ensemble de l'équipe municipale pour répondre à toutes les questions qu'ils pourraient avoir nous concernant.

A l'issue de cette visite, l'équipe du CPI s'est exercée avec la mise en œuvre des procédures d'établissements de lances pour l'extinction d'un incendie virtuel sur le préfabriqué situé à l'arrière de la salle des fêtes de votre commune. Nous déroulions nos tuyaux en exercice pour la première fois sur la commune de Branches et le couvre-feu nous a permis de travailler « discrètement », mais ces exercices seront amenés à se renouveler et nous tenons à vous en faire part pour éviter l'inquiétude éventuelle des riverains qui pourraient en être témoins et qui ne sont pas coutumiers du fait.

Nous espérons que toutes et tous bénéficient d'une période estivale agréable et paisible. Prenez soin de vous et de vos proches, détendez-vous mais restez vigilants au regard des pièges de l'été (barbecue, piscine...). Nous serons présents en cas de besoin mais le moins possible sera le mieux...

L'équipe du CPI Valravillon

Chasse aux œufs

Les élus avaient prévu, dans la cour de l'école, une chasse aux œufs pour les enfants du village.

Malheureusement, suite au nouveau confinement, elle n'a pas pu avoir lieu.

Le maire et les conseillers municipaux ont donc distribué des petits sachets d'œufs en chocolat au domicile d'une cinquantaine d'enfants le samedi 3 avril 2021.

Dégâts causés par des animaux

Si vous subissez des dégâts causés par des nuisibles tels que le renard, le putois..., nous vous invitons à venir en mairie afin de remplir un formulaire de « déclaration de dommages et dégâts ».

Un piégeur agréé pourra intervenir.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les 20 et 27 juin 2021, les électeurs seront invités à élire leurs représentants à la Région Bourgogne Franche-Comté et au Département de l'Yonne (canton Auxerre 2).

Afin d'assurer le déroulement des scrutins dans les meilleures conditions possibles compte-tenu de la situation sanitaire, **les bureaux de vote sont fixés à la salle des fêtes de Branches.**

Poubelles et bancs publics

Nous souhaitons agrémenter et améliorer l'espace public en installant des poubelles et bancs.

Plusieurs devis ont été sollicités. L'entreprise Armantreprise de Branches a répondu à notre demande. Son devis est le moins cher.

L'artisan propose des réalisations uniques. Le conseil municipal se réjouit de l'investissement et de l'engagement de l'entreprise pour notre village.

Participation citoyenne

Le dispositif est en place. Il s'agit d'une démarche partenariale et solidaire qui consiste à sensibiliser les habitants de la commune en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Les référents de notre commune ont participé à une formation le 25 février dernier.

Le protocole du dispositif a été signé à la salle des fêtes de Branches, le 21 avril 2021 en présence de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Chef d'escadron de la Gendarmerie Nationale et le Maire.



Réunion publique du 21 mai dernier

Sécurité routière dans le village

Toute la population était invitée à découvrir un projet d'aménagement pour la sécurité routière en agglomération le vendredi 21 mai, à la salle des fêtes de Branches.

Cette présentation, animée par le maître d'œuvre le cabinet AGTC 45, a suscité un grand intérêt puisque 49 habitants se sont déplacés.

Les échanges ont été variés, intéressants et constructifs et ont surtout permis de recenser les attentes et observations des habitants.

Une commission élargie se réunira prochainement afin de dresser un bilan des remarques de chacun d'entre nous.

Association auxerrois La Roue Libre

Cette association fait la promotion du vélo sur le territoire de l'Auxerrois.

Il vous est proposé de répondre à un questionnaire anonyme établi par l'association (joint à notre gazette).

Vos réponses sont à retourner directement à l'association par voie postale, par internet ou en mairie qui se chargera de transmettre à l'association.

Service National Universel

Service National Universel (SNU) : il s'adresse à tous les jeunes, filles ou garçons, âgés de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Dans le cadre de leur engagement, les jeunes effectuent une mission d'intérêt général.

10 jeunes seront accueillis à Branches **le jeudi 24 juin matin**. Ils participeront à une campagne de nettoyage des chemins communaux dans les bois de Branches. Rendez-vous vers la déchetterie, à 9 heures 30.

Toute la population est associée à cette action.

Transport scolaire

Pour les élèves circulant sur le réseau Mobigo, la carte de transport scolaire est à conserver plusieurs années et sera renouvelée à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée). Elle sera réactivée d'une année sur l'autre, à distance, dès que la réinscription sera réalisée et instruite.

A chaque montée dans le car, l'élève doit présenter sa carte au conducteur et devant le valideur lorsque le véhicule est équipé.



NUMÉROS UTILES

- Mairie de Branches : 03-86-73-79-33
- N° des élus/urgences : 06-71-43-12-92
- Communauté de l'Auxerrois : 03-86-72-20-60
- Gendarmerie de Montholon : 03-86-63-40-17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15

Horaires du secrétariat de mairie

Lundi : 12H30 à 16H30

Mercredi : 13H00 à 18H00

Jeudi : 8H30 à 14H30

HORAIRES DÉCHÈTERIE DE BRANCHES

Été : du 01/04 au 31/10

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	9h30-12h 14h30-18h	FERMÉ	9h30-12h 14h30-18h	FERMÉ	9h-12h30 13h30-18h

TRAVAUX – BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- Les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h** et de **16h à 18h**

(Extrait de l'arrêté préfectoral de 21 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage).

Le brûlage est interdit toute l'année en zone urbaine, en zone péri-urbaine et en zone rurale. La personne qui brûle des déchets à l'air libre peut être punie d'une amende de **450€** maximum.

Les déchets doivent être déposés en déchèterie.